



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DES CLÔTURES AUTOUR DU STADE ALAIN BOGHOSSIAN

L'an deux mille vingt-six et le vingt Janvier à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

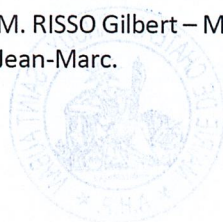
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie (Arrivée à 18 H.10 – Point N° 2) – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme PIOZIN Patricia a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa – M. RICHELME Jean-Marc.



M. JULIEN Guillaume a été désigné secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 20 Janvier 2026
Délibération N° DM_20260120N003

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DES CLÔTURES AUTOUR DU STADE ALAIN BOGHOSSIAN

Bernard JULLIEN, 5^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle que la commune est très engagée dans la valorisation de l'activité sportive. C'est pourquoi un projet de réfection de la clôture du stade Alain BOGHOSSIAN est en cours.

Fin 2025, des demandes de financement ont été déposées auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) et auprès de la Fédération Française de Football (FFF) au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

A la demande du Conseil Départemental le 18 décembre 2025, le plan prévisionnel du stade Alain Boghossian doit être revu pour intégrer le nouveau montant plafond voté, soit un montant de **24 795 euros**. L'auto-financement du projet est également ajusté en conséquence.

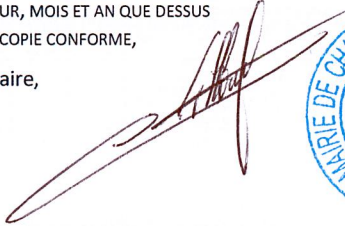

Le plan de financement prévisionnel adapté est donc le suivant :

DEPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
PRESTATION DE SERVICES Réfection de clôtures - Dépose du grillage défectueux - Fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigides	49.588,75 €.	Fédération Française de Football (FAFA)	5.000,00 €.
		Département (CDST)	24.795,00 €.
		Autofinancement	19.793,75 €.
Total	49.588,75 €.	Total	49.588,75 €.

À l'issue de l'exposé, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE,, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

PUBLIEE LE : T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/> NOMENCLATURE N° : 7-5	CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE VINGT-ET-UN JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,   René VILLARD
--	--